

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une observation sur le registre électronique du projet MAIRIE DE PARIS PPVE CHAPELLE CHARBON.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous y portez.

Numéro de l'observation : 19

Texte de l'observation :

Chapelle Charbon et la biodiversité : de l'intention à la mise en œuvre
(Observations complémentaires d'ASA PNE à la contribution n°10)

Des choix politiques forts

La France est à l'initiative d'une résolution "Vers un pacte mondial pour l'Environnement" présenté en assemblée générale auprès des Nations Unies le 10 mai 2018.

La ville de Paris a renouvelé son plan Biodiversité en mars 2018, et dans ce cadre, confirme son engagement depuis 2016 au sein du CIBI (Conseil International Biodiversité & Immobilier) qui a lancé le 15 mars 2018 un appel à l'action pour la biodiversité soutenu par Jean Louis Missika, Adjoint au Maire de Paris.

Ces prises de position nationale et territoriale affichent une volonté affirmée d'élever la biodiversité au rang de priorité absolue pour concevoir un urbanisme respectueux du vivant.

Il est donc légitime de penser que le projet Chapelle Charbon, et au-delà, le projet d'aménagement Paris Nord Est se construit autour des principes défendus par le plan Biodiversité et le Cibi.

Promouvoir la biodiversité, c'est préserver les équilibres entre densité humaine, faune et flore et apporter aux habitants une relation à la nature adaptée à l'environnement urbain, facteur de qualité de vie.

Une réalité où la biodiversité n'est pas valorisée

La lecture du dossier de projet révèle que la biodiversité n'est pas une préoccupation affichée si ce n'est au travers des objectifs généraux Paris Nord Est numéro 3 (amélioration de la qualité de vie des habitants), numéro 7 (réalisation d'un programme modéré de logements), et 10 (inscription des espaces verts dans des réseaux d'échelle territoriale). La déclinaison des objectifs généraux au projet Chapelle Charbon laisse peu de place à la biodiversité si ce n'est sous forme de "parcours biodiversité" ou "accueil de la biodiversité", mais qui ne seront développés qu'ultérieurement dans le cadre de la mutation de CAP 18, soit bien après 2025 ! Les objectifs ne rendent pas compte d'une réelle volonté de mettre la biodiversité au cœur des choix du projet.

La vision environnementale du projet est limitée à la gestion des ressources sans intégrer explicitement la biodiversité.

L'étude d'impact met, quant à elle, en évidence l'intérêt de préserver un existant tant au niveau de la flore que de la faune et met en garde contre les risques d'impact négatifs. A ces craintes, il est répondu par la création d'un "réservoir de biodiversité" et des mesures de préservation, d'évitement, ou de réduction des impacts.

Compte tenu des enjeux, l'autorité environnementale rappelle la nécessité d'obtenir des dérogations si certaines espèces protégées s'avéraient menacées de destruction.

Les avis des collectivités territoriales sont réduits au seul avis de la Ville de Paris, les autres collectivités n'ayant pas répondu dans les délais. Paris n'apporte pour sa part, aucune remarque quant à l'importance de la biodiversité et se contente de noter que les impacts négatifs pourraient être compensés par la création de nouveaux espaces.

Un passage difficile des intentions aux actes

En conclusion, sur le projet Chapelle Charbon, "poumon vert" du nord parisien, rien ne transcrit les intentions de la Ville vis à vis de la biodiversité. Ce projet, réduit dans sa phase 1 à la moitié à peine du projet initial est traité comme pouvaient l'être les projets d'espaces verts du siècle dernier et ne peut en rien s'inscrire dans la démarche d'innovation, d'identité et de modernité souhaité pour Paris Nord Est.

Agir concrètement pour la biodiversité

Il convient donc de réétudier des options permettant de placer Chapelle Charbon au centre d'un

écosystème économique, social et environnemental à la hauteur des ambitions de la Capitale.

- Placer le projet sous label Biodiversity.

Ce label initié par le CIBI Le nouveau label BiodiverCity® est un outil inédit d'évaluation et de valorisation de la prise en compte de la biodiversité pour tous les projets immobiliers. Ce label constitue un nouveau critère visible et pertinent pour apporter de la valeur ajoutée à un bien immobilier et a déjà été mis en œuvre en région parisienne.

- Penser la biodiversité sur l'ensemble du projet Paris Nord Est

Organiser les déplacements de flore ou faune en fonction des travaux et créer de l'activité sociale et économique autour des métiers émergents de la biodiversité.

Association ASA PNE

Votre observation est accompagnée de 0 document.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La commission d'enquête